

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 769

présenté par
Mme Hobert

ARTICLE 20

À l'alinéa 7, après les mots :

« non-attribution »

insérer les mots :

« ou de l'absence de proposition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'interdire la préférence communale comme un motif en lui-même de non proposition d'un logement social lors de la procédure d'attribution.